

## SOMMAIRE

### SÉCHERESSE

- Niveau des nappes phréatiques : comment se remplissent-elles ?

### SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS

- Point d'étape sur le recours au «Fonds vert» dans le Calvados

### CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES

- Exercice de lutte contre les pollutions marines du 26 au 28 septembre 2023  
- Répondre présent pour les élus : le pack sécurité

### DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- France vue sur mer – Même des « petites » opérations d'amélioration sont éligibles !  
- Fonds vert – tri des biodéchets  
- CRTE (Contrats de relance et de transition écologique) : état des lieux et recommandations  
- L'éolien terrestre en Normandie

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME

- Demandez un soutien en ingénierie touristique

### NUMÉRIQUE

- Participez à la stratégie numérique du Calvados

## ÉDITO



Mesdames et Messieurs les maires,

À l'occasion de ma prise de fonction comme préfet du Calvados, le 21 août dernier, j'ai partagé ma conviction de vouloir travailler en lien étroit avec les élus locaux et les collectivités territoriales.

C'est la raison pour laquelle je me rendrai prochainement dans chacun des territoires de notre département, pour aller à votre rencontre, comme j'ai commencé à le faire.

Je poursuis par ailleurs la diffusion de cette lettre des services de l'État, qui vise à rendre plus lisible les actions et les projets mis en œuvre par l'ensemble des services de l'État au quotidien, au plus près des attentes de nos citoyens et des collectivités.

Je vous proposerai en outre dès le mois prochain un nouveau rendez-vous afin de partager des informations sur l'actualité des politiques publiques et de répondre en direct à vos questions sur ces sujets.

Stéphane Bredin  
Préfet du Calvados



## Niveau des nappes phréatiques : comment se remplissent-elles ?

62 % de l'eau potable que l'on consomme provient des eaux souterraines.

Les roches qui les composent (calcaires, sables, craies) sont poreuses et peuvent accueillir un volume d'eau important. Loin d'être isolées du cycle de l'eau, ces nappes communiquent avec les milieux aquatiques de surface.

En été, les sols sont souvent très secs, ce qui empêche l'eau de s'infiltrer facilement. Les températures élevées favorisent l'évaporation rapide. Les épisodes pluvieux à cette période sont en outre souvent plus intenses que le reste de l'année : l'eau ruisselle sur le sol jusqu'à un cours d'eau plus qu'elle ne s'infiltrer. Enfin, la végétation est très active et l'eau est consommée par les plantes avant de pouvoir pénétrer en profondeur dans le sous-sol. L'automne et l'hiver sont donc des moments clés.

Ainsi, à l'est du Calvados, la sécheresse de 2022 a fortement asséché de manière importante les sols argilo-calcaires et les nappes se sont peu rechargées pendant l'hiver. Les pluies de l'été ont été trop tardives pour combler le déficit et expliquent le niveau bas actuel des nappes.

## SOUTIEN AUX COLLECTIVITÉS



### Point d'étape sur le «Fonds vert»

À ce jour, 150 dossiers ont été déposés sur la plateforme Démarches simplifiées. Grâce à votre réactivité, 59 dossiers ont déjà été sélectionnés pour un montant total de 8,8 M€ de subvention.

La rénovation énergétique représente une part significative des subventions accordées avec un total de 4,8 M€. Plus de 2 M€ de subvention sont alloués pour des opérations de relamping.

Une douzaine de collectivités bénéficient de 360 000 € de subvention pour lutter contre les risques d'incendies.

Près de 90 000 € ont été alloués aux communautés de communes du Pays de Falaise et de la Vire-au-Noireau et à la CU Caen la Mer pour développer le covoiturage.

Enfin, près d'1,5M€ a été attribué à la mesure « Accompagnement du déploiement de la ZFE-m » et près de 30 000€ sur la mesure Ingénierie.

Les 59 premiers lauréats peuvent d'ores et déjà demander des avances en fonction de l'état d'avancement de leur projet : n'hésitez pas à solliciter ce fonds pour vos projets de renaturation, de déploiement des ZFE, de biodiversité, de recyclage foncier et d'ingénierie !



### Exercice de lutte contre les pollutions marines du 26 au 28 septembre 2023

Département littoral, le Calvados pourrait être touché par des pollutions aux produits chimiques, comme par exemple des hydrocarbures, de petite, moyenne ou grande ampleur. Afin de limiter les conséquences d'une pollution et de préparer les acteurs du Calvados à y faire face, la préfecture a révisé son plan « ORSEC-POLMAR terre » en 2018. Il prévoit d'organiser des exercices tous les 3 ans.

Ainsi un exercice est prévu les 27 et 28 septembre sur les territoires de Deauville et Trouville-sur-Mer.

Il prévoit une formation théorique et un exercice pratique de mise en place de barrage et de nettoyage de plage.

Il sera précédé le mardi 26 septembre d'une demi-journée d'information sur la lutte contre les pollutions marines avec un éclairage sur le rôle des élus du littoral. Cette demi-journée s'adresse aux élus et aux DGS (2 places maximum par collectivité) ; elle se tiendra aux Archives départementales, de 14h à 17h30.

Inscrivez-vous en écrivant à la DDTM :

[ddtm-sml@calvados.gouv.fr](mailto:ddtm-sml@calvados.gouv.fr)

Pour plus d'informations [cliquez ici](#).



### Répondre présent pour les élus : le pack sécurité

Afin d'apporter une réponse sur mesure aux attentes des élus, exprimées par le biais du dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS), la gendarmerie a mis à leur disposition des dispositifs de recueil, de traitement et de suivi des signalements par thématique.

En fonction des thèmes abordés, les élus peuvent contacter le groupement de gendarmerie du Calvados, via les courriels suivants :

- [ggd14+securiteroutiere@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd14+securiteroutiere@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- [ggd14+environnement@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd14+environnement@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

- [cybergend14@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cybergend14@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Ces adresses sont veillées par des spécialistes qui répondront aux sollicitations dans les meilleurs délais, en lien avec le « référent élu » de chaque brigade.

Le « pack sécurité élus » du GGD14, qui présente toutes les interactions possibles entre les élus et la gendarmerie, sera diffusé dès cet automne.



## France vue sur mer – Même des « petites » opérations d'amélioration sont éligibles !

Le sentier du littoral a vocation à longer tout le littoral français pour offrir des perspectives sur nos côtes et notre patrimoine maritime et permettre un accès à la mer à tous.

L'opération « France Vue sur mer » lancée en 2021 et prolongée jusqu'à fin 2024 offre l'occasion non seulement d'ouvrir de nouveaux tronçons mais aussi de financer de « petites » opérations d'amélioration comme la renaturation d'espaces dégradés, le décroustage de parkings ou de voirie, la désartificialisation, le petit mobilier, les supports pédagogiques, la plantation de haies, ainsi que les prestations concourant à l'information et la valorisation des aménagements réalisés.

N'attendez plus [pour déposer un dossier](#) ! Les financements sont ouverts par examen au fil de l'eau jusqu'au 15 octobre 2024.

La DDTM est à votre disposition pour vous accompagner.

## Fonds vert – tri des biodéchets



D'après une enquête nationale coordonnée par l'ADEME, le contenu de la poubelle résiduelle des ménages normands contient 38 % de matière qui pourrait faire l'objet d'une valorisation organique. Le gaspillage alimentaire est quant à lui évalué à 30 kg par habitant.

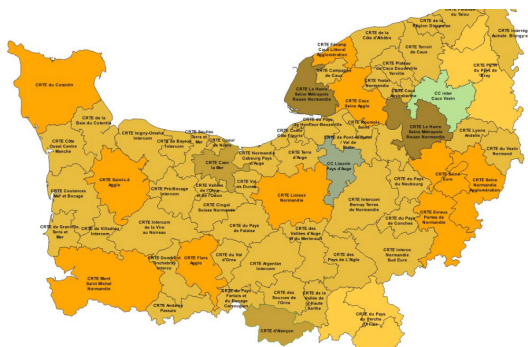
En application des dispositions de la loi « anti-gaspillage » du 10 février 2020, le tri à la source des biodéchets des ménages dans le cadre du service public de gestion des déchets doit être déployé sur l'ensemble du territoire national d'ici le 31 décembre 2023.

Pour mémoire, le tri à la source des biodéchets des ménages peut être mis en œuvre par diverses dispositions :

- le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, etc) ;
- le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre afin de les diriger vers une installation de compostage ou de méthanisation.

Ces dispositions font l'objet d'un accompagnement financier par l'État par le biais du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert ». L'ensemble des informations concernant les conditions d'éligibilité à ce dispositif et les démarches à réaliser sont accessibles sur le site [Fonds vert | Aides-territoires \(beta.gouv.fr\)](#). Pour tout besoin d'information, une seule adresse : [pref-fondsvert@calvados.gouv.fr](mailto:pref-fondsvert@calvados.gouv.fr)





## CRTE (Contrats de relance et de transition écologique) : état des lieux et recommandations

La Normandie est quasi totalement couverte par des CRTE et la DREAL Normandie a souhaité conduire un état des lieux initial de ces contrats sur la base de leur contenu au moment de leur signature, afin d'évaluer la prise en compte des politiques nationales de transition écologique et d'identifier les pistes d'amélioration continue de ces contrats.

Pour consulter cet état des lieux, ainsi que les principales recommandations, [cliquez ici](#)



## L'éolien terrestre en Normandie

En application de la loi du 10 mars 2023 d'accélération des énergies renouvelables, le ministère de la transition écologique met à disposition des élus un portail national des énergies renouvelables qui retrace notamment les parcs éoliens existants.

En complément de ces données, la DREAL met à disposition [une carte interactive des parcs éoliens existants](#). Les données associées peuvent être téléchargées.

Un [tableau de bord](#) de la filière éolienne en Normandie est également mis à disposition.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, SERVICES DE PROXIMITÉ ET URBANISME



### Demandez un soutien en ingénierie touristique

Dans le cadre du plan Destination France, vous pouvez bénéficier d'une aide pour renforcer votre ingénierie touristique :

Bénéficiaires éligibles :

- Communes
- EPCI
- PETR
- Parcs naturels régionaux
- Syndicats mixtes.

Dépenses éligibles de prestation visant à accompagner les bénéficiaires à :

- Définir une stratégie locale de développement touristique : diagnostic de territoire, état des lieux de l'offre et de la demande à destination des touristes, étude prospective, plan d'actions
- Formaliser et consolider un projet local à vocation touristique en vue de faciliter sa mise en œuvre (études préalables à la réalisation du projet d'investissement) : analyse du marché, définition de la programmation envisageable, étude de faisabilité, appui au montage

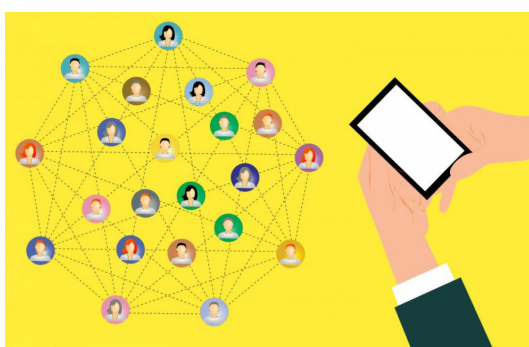
juridique et financier.

Taux d'intervention :

Le montant de l'aide est fixé à 50 % maximum des dépenses éligibles, majoré à 75 % pour les projets portés dans le cadre d'un programme PVD ou ACV.

Le dossier est à déposer [en ligne](#) au plus tard le 8 octobre 2023.

## NUMÉRIQUE



### Participez à la stratégie numérique du Calvados

Cinq ans après le lancement de la première stratégie nationale pour un numérique inclusif, l'État, en s'appuyant sur les attentes et préconisations formulées dans le cadre du Conseil National de la Refondation sur le thème du numérique, a souhaité proposer à l'ensemble des partenaires une feuille de route stratégique pour la période 2023-2027.

Baptisée « France numérique ensemble », la [feuille de route](#) comprend 4 axes et 16 mesures. L'axe 1 s'intitule « Territorialiser la politique d'inclusion numérique et accompagner les acteurs locaux par la mobilisation d'un fond ingénierie dédié ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de cet axe, vous êtes invités à manifester votre souhait de participer à l'élaboration de la feuille de route d'Inclusion Numérique du Calvados et préciser vos intentions en la matière au plus tard le 30 septembre 2023 en complétant le [formulaire en ligne](#).

